

L'École Promotrice de Santé (EPSa)

Impulsée dès janvier 2020, la démarche École promotrice de santé (EPSa) s'inscrit dans la continuité du parcours éducatif de santé.

Elle va être mise en place dès cette rentrée de 2024 sur le territoire de Wallis et Futuna.

L'École promotrice de santé (EPSa) contribue à améliorer la réussite de tous les élèves, leur bien-être et leur santé.

L'engagement dans une démarche École promotrice de santé, coordonne et pérennise les 3 axes de la promotion de la santé : **éduquer, prévenir, protéger**.

Les objectifs de l'École promotrice de santé



Dans le cadre de la généralisation de l'École promotrice de santé sur le territoire, une « **labellisation ÉduSanté** » pourra être mise en place dans les établissements scolaires ainsi que la formation d'**élèves ambassadeur-santé**.